



N° 2024-99

## ARRETE DU MAIRE

### Fermeture Temporaire du City Stade

Le Maire de la commune de **LONGPERRIER**,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2212-1, L 2212-2
- Vu l'état actuel du terrain,
- Vu le compte rendu d'intervention de la société SITE QUIP.

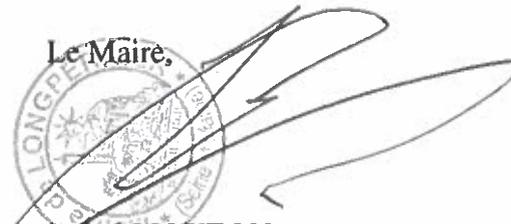
### ARRETONS :

**ARTICLE 1 :** Le city stade sera fermé temporairement au public à partir du 04 octobre 2024 pour des raisons de sécurité, et ne pourra être réouvert au public qu'après réalisation des travaux nécessaires.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dammartin en Goële,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Dammartin en Goële,
- Monsieur le Chef de la police intercommunale,
- Service technique de Longperrier.

Fait à **LONGPERRIER**, le 04 octobre 2024

Le Maire,  
  
**Michel MOUTON.**

#### Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

---

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Mairie de Longperrier – 2, rue de Maincourt – 72230 Longperrier

Tél : 01.60.03.00.04 – Fax : 01.60.03.70.59 – Email : [accueil@mairie-longperrier.fr](mailto:accueil@mairie-longperrier.fr) - Site : [www.mairie-longperrier.fr](http://www.mairie-longperrier.fr)